Lyon : un jeune homme de 22 ans, “engagé dans l’armée”, effectue un rodéo sauvage à scooter sur le trottoir, puis agresse un policier, il est condamné à 8 mois de prison avec sursis

14/03/2022 à 7h39



Le jour de ses 22 ans, ce jeune Vénissian se serait bien passé de cette peine. 8 mois de prison avec sursis pour avoir commis de multiples infractions.

Alors que les rodéos sont devenus monnaie courante dans la métropole de Lyon, un jeune Vénissian a été condamné pour cela à 8 mois de prison avec sursis, jeudi 10 mars, le jour de ses 22 ans.

(…) Ce dernier, qui effectue un rodéo et circule sur un trottoir, en totale infraction avec le Code de la route, refuse de se soumettre au contrôle des agents et prend la fuite.

(…) Lors de l'interpellation, l'individu, qui se débat de façon agressive, porte un coup de tête à un agent de police, avant de lui cracher au visage.

La victime s'est vue octroyer 2 jours d'ITT.

Déjà condamné à deux reprises, en 2017 et 2019, le Vénissian, toujours engagé dans l'armée, mais « en cours de démission », selon lui, a reconnu le délit de fuite, mais nié son intention volontaire de frapper l'agent de police.

(…) Le Progrès